Image not found or type unknown

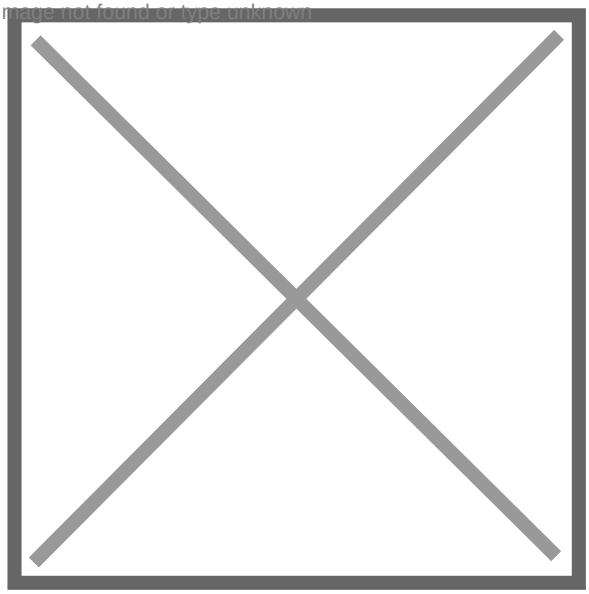

Problèmes concernant la garde de mes enfants avec le père

Par **marine87**, le **01/08/2011** à **11:54**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter suite à mon jugement pour la garde de mes deux enfants prononcé le 25 juin 2010. J'ai obtenu la garde de mes enfants, le père doit prendre les enfants les premiers week end de chaque, toutes les vacances de la toussaint et de février. La moitié des vacances de nöel, pâques et des vacances d'été. Au niveau de la pension : 100 euros par enfants.

Aujourd'hui, rien ne va plus, il me doit 2200euros de pensions, il ne prends plus les enfants les premiers week end du mois, ne téléphone plus, il refuse de dialoguer avec moi car je suis une femme et lui est musulman intégriste.

Les enfants ne veulent plus y aller, ma fille a des angoisse tout le temps.

Je ne sais plus quoi faire, pouvez vous m'aider ?

Merci par avance

Cordialement

Par **mimi493**, le **01/08/2011** à **12:36**

Pour la pension, pourquoi avoir tant attendu ? Portez plainte en LRAR auprès du procureur de la république pour abandon de famille, joignez copie du jugement, et allez voir un huissier pour un paiement direct

Est-ce que vous lui avez envoyé des LRAR pour qu'il se prononce sur des décisions relevant de l'autorité parentale conjointe ?

Par **marine87**, le **01/08/2011** à **13:45**

Chaque mois, je vais au commissariat faire une main courante, j'ai porté plainte également, sans résultat de sa part. Je suis aller voir mon avocate, elle m'a dit qu'il n'y avait rien à faire ! Je ne sais plus quoi faire...

Merci à vous

Par **mimi493**, le **01/08/2011** à **14:01**

Une main courante ne sert à RIEN
Faites la plainte en LRAR comme indiqué
Et prenez un huissier

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés